



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Le Pacte rural de la MRC d'Abitibi dispose d'une enveloppe de 386 932 \$ pour vous aider à réaliser vos projets!

AMOS, LE 4 AVRIL 2016 - La Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi vous informe du nouvel appel de projets dans le cadre de son Pacte rural. Cette année, le comité de pilotage du Pacte rural disposera de 386 932 \$ pour financer les projets du territoire.

À qui s'adresse le Pacte rural ?

Divers organismes, œuvrant sur le territoire de la MRC d'Abitibi, peuvent déposer une demande d'aide financière au comité de pilotage du Pacte rural de la MRC d'Abitibi :

- les associations;
- les coopératives;
- les entreprises d'économie sociale;
- les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé ou des services sociaux;
- les municipalités, les territoires non organisés et les communautés autochtones;
- la MRC d'Abitibi;
- les organismes sans but lucratif.

Les promoteurs ont jusqu'au **vendredi 6 mai 2016 à 16 h 30** pour déposer leurs projets. Pour ce faire, ils doivent utiliser le formulaire de présentation de demande d'aide financière disponible sur le [site internet de la MRC d'Abitibi](#).

Projets admissibles

Les projets susceptibles de recevoir de l'aide financière du Pacte rural doivent viser au moins un des champs d'intervention prioritaire suivants :

- mettre en valeur nos ressources naturelles (agricole, forestières et hydriques) comme moyen de diversification économique;
- conserver et mettre en valeur la culture et le patrimoine des différents milieux;
- développer le potentiel touristique du territoire comme diversité économique;
- favoriser la qualité de vie du citoyen et son accès aux services en milieu rural;
- développer le sentiment d'appartenance comme moyen de rétention et d'attraction;
- stimuler le développement territorial pour l'embauche et la formation des agents de développement local;
- favoriser l'accès aux réseaux de communications et/ou leur consolidation.

Le Pacte rural

Le Pacte rural de la MRC d'Abitibi consiste à promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, à favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, à assurer la pérennité des communautés rurales, à maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Pour informations

Pour plus de détails sur les conditions d'admissibilité, les dépenses admissibles et les critères d'évaluation, le comité invite les promoteurs à lire attentivement le guide d'information du Pacte rural, disponible également sur le site web de la MRC d'Abitibi.

Pour toute information supplémentaire, contactez l'agente de développement territorial de la MRC d'Abitibi, responsable du Pacte rural, **Mme Sonia De Longchamp, au 819 732-5356, poste 211**, ou par courriel au sonia.delongchamp@mrcabitibi.qc.ca.

- 30 -

Source et infos : Sonia De Longchamp
Agente de développement territorial
MRC d'Abitibi
819 732-5356, poste 211